

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU 25 AVRIL 2024

Délégation n°2024-04-08

L'an deux mille vingt-quatre et le 25 avril, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Vérin, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de membres en exercice : 35
- Quorum : 18
- Nombre de membres présents : 29
- Nombre de votants : 30
- Date de la convocation : le 17 avril 2024

Objet : Maison des services - Rénovation de la crèche à Vérin : Avenant n°1 au lot 6 : Menuiseries intérieures bois - Bardage - Entreprise DI-ZINGUEUR

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Brigitte BARBIER, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN, M. Jean-Baptiste PERRET -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	M. Thomas PUTMAN (<i>Pouvoir de Mme Christelle MARCHAL</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX, M. Jean-François CHANAL, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Agnès VORON -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL (<i>Pouvoir à M. Thomas PUTMAN</i>) -
PÉLUSSIN :	Mme Franceline COMAS -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	Mme Sylvie GUISSSET.

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN :	Mme Corine ALLIOD-KOERTGE.
------------	----------------------------

M. le Président explique que différents postes prévus au Dossier de Consultation des Entreprises se sont révélés non nécessaires en phase chantier, suite à des adaptations, ils ont été supprimés (tôle inox sur tablette, trappes, habillage bois, etc.).

Les panneaux acoustiques suspendus prévus n'ont pas été validés par la PMI dans les chambres et doivent être remplacés par des panneaux muraux. De même, la PMI a demandé la mise en place d'un portillon avec vitrage.

Par ailleurs, lors de sa dépose, le meuble à chaussures existant dont il s'est avéré qu'il était collé au sol, était dégradé. Il convient de le remplacer.

La synthèse ces modifications s'établit ainsi :

- Moins-value suite aux suppressions de postes : - 2 039.15 € HT,
- Plus-value suite aux modifications citées précédemment : + 5 976.27 € HT,
- Soit une plus-value de : 3 937.12 € HT.

Impact financier de l'avenant :

Montant initial du marché :

- Montant HT : 99 358.95 €
- Montant TVA : 19 871.80 €
- Montant TTC : 119 230.74 €

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 3 937.12 €
- Montant TVA : 787.42 €
- Montant TTC : 4 724.54 €

% d'écart introduit par l'avenant : 3.96 %

Nouveau montant du marché :

- Montant HT : 103 296.07 €
- Montant TVA : 20 659.21 €
- Montant TTC : 123 955.28 €

Ainsi il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver l'avenant n°1 au lot 6,
- D'autoriser M. le Président à signer les documents afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

- Approuve l'avenant n°1 au lot 6,
- Autorise M. le Président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Michel DEVRIEUX